

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNDS

Décision n° 2015-08 DG du 30 juillet 2015 portant nomination du délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport Auvergne

NOR : VJSX1530610S

Le directeur général du Centre national pour le développement du sport,

Vu le code du sport;

Vu le décret n° 2009-548 du 15 mai 2009 portant modification des dispositions du code du sport relatives au Centre national pour le développement du sport;

Vu le décret du 1^{er} février 2013 portant nomination du directeur général du Centre national pour le développement du sport;

Vu la proposition du délégué territorial du CNDS Auvergne du 9 juillet 2015,

Décide:

Article 1^{er}

Mme Véronique LAGNEAU, directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne par intérim, est nommée déléguée territoriale adjointe du Centre national pour le développement du sport d'Île-de-France.

Article 2

Le directeur général du Centre national pour le développement du sport est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

Fait le 30 juillet 2015.

Le directeur général,
J.-F. GUILLOT